

REGLEMENT INTERIEUR

Championnat de Paris 2025 blitz -1600

Article 1 : Informations générales

Le club de Blitz académie organise un tournoi : Championnat de Paris 2025 blitz -1600.

Le 08 mars 2025 à 10h au 4 rue du Sabot, Paris 6^{ème}.

En cas de prise de licence sur place, la licence sera prise auprès du Club de Blitz académie.

Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le n° 66428.

Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE blitz du mois de mars.

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés A ou B en cours de validité possédant au 8 mars 2025 un classement Elo inférieur à 1600.

Article 2 : Règles du jeu applicable

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Il sera fait application des règles de Article B.3 relatif aux règles d'échecs en parties blitz non supervisées.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de 1 minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Article 3 : Appariement

Les appariements seront réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Ils sont réalisés au système suisse intégral.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07- 16.6 du General Rules and Technical Recommendations for Tournaments / 07. Tie-Break Regulations (effective from 1 April 2024), le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 4 : Cadence de jeu

Chaque joueur dispose de 5 minutes + 2 secondes par coup dès le premier coup.

Article 5 : Nombre et horaires des rondes

9 rondes sont prévues dans le cadre du tournoi.

La 1^{ère} ronde est prévue à 10h00.

Une pause de quelques minutes aura lieu entre chaque ronde.

Une pause plus importante le midi.

Remise des prix prévisionnelle vers 14h45.

Article 6 : Pointage et licence

Tous les joueurs devront pointer entre 9h et 9h55. Les joueurs qui pointeront après seront appariés à la ronde n° 2.

Les joueurs doivent être licenciés pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA, hors RUS et BLR).

Article 7 : Inscriptions et droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 22 €.

Inscriptions en ligne sur le site du blitz society. Inscriptions sur place avant 9h40 dans la limite des places disponibles.

Article 8 : Prix — Récompenses

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (incluant les départages)

Les prix sont non cumulables.

Les prix seront être donnés en liquide ou sous forme de bons cadeaux, des prix spéciaux peuvent être donnés.

La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 3.

Article 9 : Résultats des matchs

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 points

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement du joueur.

Article 10 : Propositions de parties nulles par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 11 : Annonce des résultats à la table de marque

Les résultats sont à annoncer à l'arbitre par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Article 12 : Forfaits

Les joueurs seront déclarés forfait 5 minutes après le début de la ronde.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 13 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE.

Article 14 : Usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Il est rappelé aux joueurs et aux spectateurs qu'aucun téléphone ou équipement électronique allumé n'est autorisé dans la salle de jeu. Tout équipement électronique ou téléphone devra être rangé dans un sac.

Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs sonne ou vibre, celui-ci perd immédiatement la partie.

Article 15 : Arbitrage et intervention de l'arbitre

L'arbitrage est assuré par Pierre Larivière AFO2.

Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

Article 16 : Classement final - Départages en cas d'égalité

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant pour déterminer le classement final :
Buccholz Tronqué puis Performance.

Article 17 : Divers

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels.

L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs ».

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre : Pierre Larivière

L'organisateur : Vincent Riff